

CQP Opérateur(trice) d'attractions

RNCP27862 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	335t
Code(s) ROME	G1205
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3275 — Espaces, de loisirs, d'attractions et culturels
Date d'échéance	03/03/2020

Certificateur(s)

SYND NAT ESPACE LOISIRS ATTRACTIONS CULT · SIRET : 39455232700063

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle des espaces de loisirs, d'attractions et culturels (CPNEFP) - Syndicat national des espaces de loisirs, d'attractions et culturels (SNELAC)

<http://www.snelac.com>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'opérateur (trice) d'attractions met en place les conditions d'accueil des visiteurs sur un parc d'attractions de loisirs ou culturel, et plus spécifiquement sur une attraction. L'attraction peut être : un manège, (sec ou aquatique), un parcours scénique, un spectacle (culturel ou de divertissement) en intérieur ou en plein air.

L'opérateur est chargé de gérer les files d'attente ainsi que les accès (entrée, sortie) aux attractions. Il peut être amené à piloter l'attraction.

Sa première préoccupation doit être d'assurer la sécurité des visiteurs participant à l'attraction.

L'opérateur(trice) d'attractions travaille seul (e), sur les petites attractions ou en équipe sur des attractions à forte capacité ou impliquant des règles de sécurité importantes.

Il (elle) travaille sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.

Liste des activités visées par le certificat de qualification professionnelle :

Accueil et information des visiteurs sur un parc de loisirs, d'attractions ou culturel.

Gestion de l'accès à l'attraction.

Surveillance et prévention des risques.

Adoption d'un comportement éco-responsable au travail.

Activité complémentaire (en fonction du Parc et de la taille et du type de l'attraction) :

Pilotage d'une attraction.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le Titulaire du CQP Opérateur (trice) d'attractions est capable de :

- Assurer la réception de tous les publics en entreprise de loisirs.
- Informer les visiteurs sur l'offre proposée dans la structure et sur l'offre touristique locale.
- Prendre les mesures nécessaires pour que les lieux soient conformes aux critères de qualité de l'entreprise.
- Répondre aux questions simples des visiteurs anglophones.
- Faciliter l'accès à l'attraction.

- Faire des annonces au micro en français et en anglais.
- Installer les visiteurs, procéder à leur sortie de l'attraction.
- Procéder aux évacuations en cas d'incident sur l'attraction.
- Contrôler la conformité et le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et alerter en cas de besoin.
- Appliquer les consignes de l'entreprise en termes de développement durable.

Option :

Dans le respect strict des consignes de sécurité :

- Mettre en route et faire fonctionner une attraction.
- Annoncer les consignes de sécurité, au micro, en français et en anglais.
- Surveiller une attraction pendant son fonctionnement.

Blocs de compétences

RNCP27862BC01 — Accueil de tous types de visiteurs dans une entreprise de loisirs.

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences évaluées :

- Assurer la réception de tous les publics (statut, âge, nationalité, groupe, individuel...) en toute circonstance.
- Informer les visiteurs sur l'offre proposée dans la structure (restaurant, attraction, évènement...)
- Prendre les mesures nécessaires afin que les lieux soient conformes aux critères de qualité exigés par l'entreprise.
- Répondre oralement aux questions simples des visiteurs anglophones.
- Informer le public sur l'offre touristique, hôtelière et culturelle locale.

Modalités d'évaluation :

Le candidat est évalué par une observation en continu réalisée sur le poste de travail, conjointement par un formateur et son tuteur, à l'aide des grilles d'évaluation contenues dans le livret de suivi.

Certaines composantes (non observables sur le poste de travail) sont évaluées en centre de formation (Questionnaire, mise en situation reconstituée).

Le formateur et le tuteur émettent un avis sur l'acquisition ou non des compétences observées.

RNCP27862BC02 — Pilotage d'une attraction.

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences évaluées :

- Dans le respect strict des consignes de sécurité et du mode opératoire propre à l'attraction :
- Mettre en route et faire fonctionner une attraction.
- Annoncer les consignes de sécurité, en français et en anglais, en utilisant un micro.
- Surveiller l'attraction pendant son fonctionnement.

Modalités d'évaluation :

Le candidat est évalué par une observation en continu réalisée sur le poste de travail, conjointement par un formateur et son tuteur, à l'aide des grilles d'évaluation contenues dans le livret de suivi. Le formateur et le tuteur émettent un avis sur l'acquisition ou non des compétences observées.

RNCP27862BC03 — Gestion de l'accès aux attractions.

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences évaluées :

- Accueillir, et donner les renseignements utiles sur l'attraction aux visiteurs français et étrangers sur l'attraction.
- Faciliter l'accès à l'attraction : Organiser les files d'attente, Mettre en place les coupe-files, Détecter les publics à risque et agir en appliquant les procédures, Traiter tous types de réclamations et de conflits en respectant les procédures et en obtenant la satisfaction des visiteurs, Informer le public sur le temps d'attente.

Faire des annonces micro en français et en anglais.

- Installer les visiteurs sur / dans l'attraction : Faire respecter les règles de sécurité, Embarquer les visiteurs sur les manèges, Faire entrer les visiteurs sur un lieu de spectacle et les placer, Optimiser le remplissage de l'attraction ou le placement dans une salle de spectacle, Contrôler les protections spécifiques à l'attraction (verrouillages, barres, cordes...).
- Procéder à l'évacuation conformément aux procédures d'évacuation en cas d'incident ou d'accident.

Contrôler la conformité et le bon fonctionnement des dispositifs et des équipements de sécurité et alerter sur les

dysfonctionnements.

- Procéder à la sortie des visiteurs de l'attraction : Faire respecter les règles de sécurité, Débarquer les visiteurs des manèges.

Modalités d'évaluation :

Le candidat est évalué par une observation en continu réalisée sur le poste de travail, conjointement par un formateur et son tuteur, à l'aide des grilles d'évaluation contenues dans le livret de suivi. Le formateur et le tuteur émettent un avis sur l'acquisition ou non des compétences observées.

RNCP27862BC04 — Adoption d'un comportement éco-responsable au travail.

LISTE DE COMPÉTENCES

Compétences évaluées :

- Appliquer les consignes de l'entreprise en termes de développement durable (tri et recyclage des déchets, économie d'énergie...

Modalités d'évaluation :

Le candidat est évalué par une observation en continu réalisée sur le poste de travail, conjointement par un formateur et son tuteur, à l'aide des grilles d'évaluation contenues dans le livret de suivi. Le formateur et le tuteur émettent un avis sur l'acquisition ou non des compétences observées.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'opérateur ou opératrice d'attractions exerce son activité dans un parc de loisirs, d'attractions ou culturel.

La taille des entreprises est très variable de la TPE (moins de 10 salariés) à la grande entreprise (plus de 1000 salariés).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Opérateur d'attractions

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	10 611
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	60 %
Familles professionnelles (FAP)	T6X61 — Employés des services divers

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

Jury 100% professionnel respectant la parité employeurs/salariés.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 03/03/2020

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

contact@snelac.com

SNELAC

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/27862/>